

maximale pour le vol de biens valant plus de 1 000 \$ est de dix ans, mais si les biens ne valent pas plus de 1 000 \$, elle n'est que de deux ans. L'admissibilité d'un affidavit en guise de témoignage du propriétaire lors du procès et le fait que les déclarations doivent être incluses dans cet affidavit peuvent également provoquer des controverses.

Il est heureux que le tribunal puisse maintenant ordonner au contrevenant de dédommager la victime, mais la manière dont l'application de ces dispositions est formulée pourrait donner lieu à des conséquences inopinées, y compris des atteintes inconstitutionnelles aux compétences provinciales.

La prise en compte de la déclaration de la victime a fait l'objet de critiques dans certains milieux, y compris des juges, mais nous appuyons quand même les mesures de ce projet de loi qui permettront à la victime de s'exprimer au moment de prononcer la peine. Mais nous devons nous assurer que l'intervention de la victime n'influe pas sur le prononcé de la sentence.

Toutes les dispositions que j'ai parcourues brièvement soulèvent certaines questions. Mais puisque le projet de loi C-89 sera renvoyé au comité des affaires juridiques et constitutionnelles, je trouve préférable d'intervenir devant cette tribune. J'espère que ce comité pourra nous rassurer sur les points que j'ai soulevés ou qu'il en tiendra compte en présentant des amendements en conséquence.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 2^e fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Nurgitz, le projet de loi est renvoyé au comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.)

PROJET DE LOI ORGANIQUE DE 1987 SUR LE CANADA ATLANTIQUE

2^e LECTURE—AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)) propose: Que le projet de loi C-103, visant à favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique, portant création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que la Société d'expansion du Cap-Breton, et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e fois.

—Honorables sénateurs, le mois dernier, j'ai eu l'honneur de commencer et de terminer le débat sur la résolution concernant la modification de l'entente constitutionnelle du lac Meech. Dans quelques semaines, je compte présenter au Sénat le projet de loi C-72 qui renferme les premiers amendements proposés à la Loi sur les langues officielles depuis son adoption en 1969.

● (1530)

Avant la fin de cette session, j'espère présenter au Sénat le projet de loi mettant en œuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Ce sont des mesures qui contribuent à l'édification du pays, honorables sénateurs. Le projet de loi C-103, visant à favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique, portant création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que de la Société d'expansion du Cap-Breton et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, se classe dans la même catégorie. C'est une mesure édictrice.

Je tiens à signaler d'emblée que la politique de développement régional, la chasse aux disparités régionales, constitue un élément essentiel de la promotion de l'unité et de la réconciliation nationales faite par le gouvernement actuel, dont nous avons discuté au Parlement au cours de cette session. En l'occurrence, il s'agit d'une nouvelle agence, d'un effort supplémentaire et d'une nouvelle notion de politique régionale. Je ne dis pas cela pour dénigrer les efforts qui avaient déjà été faits dans ce domaine.

Comme je l'ai dit le mois dernier en parlant de la résolution du lac Meech, les besoins régionaux étaient déjà constitutionnalisés dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Ils étaient déjà reconnus dans nos institutions parlementaires et dans une forme très primitive de péréquation. Ce que nous pourrions considérer comme la notion moderne de politique et de développement régionaux remonte à plus de 30 ans. La péréquation et le droit aux paiements de péréquation sont maintenant constitutionnalisés à la suite du rapatriement de 1982. Les paiements de péréquation ont permis aux provinces pauvres d'offrir à leurs citoyens des services provinciaux presque comparables à ceux des provinces riches.

En une trentaine d'années, avec beaucoup d'aide du Trésor fédéral, on a créé une certaine infrastructure dans toute la région de l'Atlantique, des ports, des aéroports, des routes, des parcs industriels et ainsi de suite. Même les différents programmes destinés à stimuler le commerce et l'industrie, qui ont été souvent critiqués, ont eu certains résultats positifs; ils ont en effet créé et maintenu dans cette région des entreprises et des industries qui ne se seraient manifestement pas établies là.

Au fil des ans, toute une série d'organismes et de ministères fédéraux comme l'Office d'expansion économique de la région atlantique, le Conseil de développement de la région de l'Atlantique, le ministère de l'Expansion économique régionale, le ministère de l'expansion industrielle régionale, et différents instruments de coopération fédérale-provinciale en matière de développement économique régional dont les deux plus récents sont les ententes-cadres de développement et les ententes de développement économique et régional, ont été créés.

Le gouvernement actuel a considérablement intensifié les efforts de développement régional durant les deux premières années de son mandat. Le système des ententes de développement économique et régional s'est enrichi. Le Programme Entreprise Atlantique qui consiste surtout en un programme d'assurance-prêts et d'achat d'une réduction d'intérêts a été instauré. Le crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton a été instauré. Le Conseil d'entreprise du Cap-Breton a été créé. Pourtant, deux ans après l'arrivée de notre gouvernement au pouvoir, le mécontentement à l'égard des programmes fédéraux de développement régional était encore vif dans la région de l'Atlantique; le mécontentement y persistait malgré les